

LA TRANSACTION A COUTE 208 MILLIONS DE DINARS

Antinéa Airlines racheté avec l'argent des déposants !

Pour financer l'achat des avions d'Antinéa Airlines, l'ex-patron du groupe Khalifa a puisé l'argent directement de l'agence de Chéraga. Arezki Idjerouidène, actuel Pdg d'Aigle Azur, a reçu de Khalifa la somme de 208 millions de dinars. Une somme qu'il avait la latitude de retirer à tout moment sur ordre de Moumen Khalifa. En ouvrant un compte dans lequel il n'a jamais versé un dinar, l'ancien Pdg d'Antinéa Airlines a immédiatement reçu la somme de 300 millions de centimes. La seconde fois, c'est la même somme qui lui a été remise et qui a servi à payer les impôts. Entendu par le juge d'instruction, l'ancien Pdg de Antinéa Airlines a affirmé que la transaction avec Khalifa n'a coûté que 135 000 millions de dinars. A quoi a servi la différence ? Arezki Idjerouidène devra s'expliquer devant le tribunal de Blida en qualité de témoin dans les prochains jours.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - La présidente du tribunal a réussi à extirper ces aveux au directeur de l'agence de Chéraga qui a raconté comment son patron était arrivé, accompagné du patron

de l'agence de Chéraga. Ce dernier m'a dit qu'il fallait lui ouvrir un compte et lui remettre un chèque et de lui remettre un chèque de 300 millions de centimes.

— Mais comment pouvez-vous lui donner de l'argent alors qu'il n'a pas déposé un dinars ?

— Je ne sais pas. C'est un ordre du Pdg

— Mais qui alimentait son compte ?

— Je ne sais pas.

— Mais c'est l'argent des Algériens que vous lui donniez. C'est l'argent que les déposants vous ont confié. Vous avez une drôle de logique à Khalifa Bank. Vous enrichissez les gens sans raison ! Devant le silence gêné de l'accusé, la présidente résume la situation : «Donc, Khalifa Moumen achetait des avions qu'il payait avec l'argent des Algériens.»

Et d'ajouter : «Mais Idjerouidène est encore plus audacieux que votre Pdg, il prend l'argent des déposants pour payer les impôts ! D'ailleurs, il sera bientôt parmi nous et il devra s'expliquer sur cette transaction.» Selon l'arrêt de renvoi, l'ancien Pdg d'Antinéa Airlines avoue avoir été payé par chèques auprès de l'agence de Chéraga sans donner les détails de ce paiement qualifié de «bizarre» par la présidente.

Des «crédits» accordés par KRG Pharma !

En attendant, le tribunal de Blida a entendu hier deux accusés qui ont occupé successivement le poste de directeur de

l'agence de Chéraga. Mir Omar, un ancien de la BEA, avec son niveau de 4^{ème} année moyenne, s'est retrouvé à la tête de cette agence après le départ de son prédécesseur, Mokdedd Tahar. Accusé d'association de malfaiteurs, de falsification de documents et de vol qualifié, il nie avoir fait des opérations frauduleuses. Pourtant, ce dernier n'a cessé de faire des mouvements non seulement sur

son compte mais également sur le compte de certains déposants. D'ailleurs, pas moins de 16 plaintes ont été déposées par les clients de Khalifa Bank qui constataient que leurs soldes changeaient régulièrement sans raison valable.

Une situation que Mir Omar a été incapable d'expliquer clairement. Même constat au sujet du «prêt» contracté non pas auprès de son administration

mais de KRG Pharma, l'autre entreprise de Khalifa. «Par quel miracle KRG vous a-t-elle viré 171 millions de centimes ?» demande M^{me} Brahimi. «C'est un prêt que j'ai personnellement demandé au Pdg qui me l'a d'ailleurs accordé.» De l'argent qui avait été directement viré sur son compte et que Mir Omar a tenté de «sauver» en le virant sur plusieurs comptes.

N. I.

IL ETAIT GERE COMME UN «COMPTE DE CHARGES»

Le sponsoring a coûté 50 milliards

Les différentes filiales du groupe Khalifa ont offert au monde sportif 50 milliards de dinars. De l'argent puisé directement dans les caisses et considéré comme «une charge». C'est l'ancien directeur de l'agence de Chéraga, devenu plus tard conseiller en sport à la direction générale de Khalifa, qui a été interrogé hier sur les rapports qu'il entretenait le groupe avec la sphère footballistique. Il dira à ce sujet que c'est le Pdg du groupe qui fixait le volume des contrats à signer avec les clubs. «C'est Ighil Meziene, en sa qualité de conseiller, qui assistait aux négociations.» «Et Maamar Djabour ?» demande la présidente. Il répond : «Il était responsable de la direction des sports. C'était un salarié de Khalifa Bank.» Mokdedd Tahar, un ancien de la BNA, ayant également exercé au niveau de l'agence 117 de la BDL de Staouéli, est aujourd'hui accusé entre autres de vol qualifié et d'association de malfaiteurs. Il a expliqué comment il a rejoint la banque privée suite à des contacts avec le fondé de pouvoir de l'agence 158 de Staouéli. Embauché pour occuper le poste de directeur de l'agence de Chéraga dès octobre, il a dû s'expliquer hier sur les nombreuses irrégularités constatées au niveau de ladite agence. Question de la présidente : «Comment expliquez-vous les 23 millions virés sur votre compte ?» Il répond qu'il s'agissait d'encaisser des bons de caisse d'un client au

niveau d'Oran et que face au refus de l'agence BDL d'Oran de le faire, il a donné ordre à Mir Omar, à l'époque chef de section, d'encaisser en son nom. Une fois l'argent dans le compte de ce dernier, il a «atterri dans son compte». Il trouve cette situation «normale» et tente même de la justifier par l'absence d'un compte de recouvrement interbancaire. Autre question de la présidente : «Et le compte 4216 ?» Il dira une première fois qu'il s'agit d'un compte de passage avant d'indiquer que c'est un compte d'investissement. Deux millions de dinars y ont été déposés. «C'est pour un investissement en cours», dit-il. Et la présidente d'ajouter : «Et les 65 000 DA ?» Il répond qu'il s'agit d'un prêt qu'il a déjà remboursé. «Et les 2,3 millions de dinars ?» «C'est un prêt que KRG Pharma m'a octroyé. On m'a viré l'argent sur mon compte.» «L'avez-vous remboursé ?» demande M^{me} Brahimi. L'accusé répond qu'il a remis la totalité de la somme à Moumen Khalifa mais qu'il n'avait aucune preuve. Le procureur général prend le relais et demande à l'accusé de donner des explications au sujet des nombreux bouts de papier que son Pdg griffonnait «Tahar remet X somme à X personne». Il s'agit de dizaines de personnes ayant ainsi pris des sommes à donner le tournaï sans documents prouvant qu'il s'agissait vraiment de crédits.

N. I.

Des transferts d'argent effectués au temps de l'administrateur et du liquidateur !

Alors que l'administrateur, puis le liquidateur de Khalifa Bank étaient nommés, des transferts d'argent ont pu être effectués. Le chef d'agence de Chéraga, Mir Omar, a pu faire un ordre de virement de son compte Khalifa Bank vers des comptes de tierces personnes. Il a en effet expliqué hier qu'il avait donné à sa secrétaire l'ordre de convertir les 46 000 euros disponibles sur son compte et de les virer sur le compte de l'avocate du groupe. Sommé de s'expliquer au sujet de cette opération faite à l'insu de l'avocate, il expliquera maladroitement qu'il ne faisait qu'honorer une facture que le groupe Khalifa refusait de payer. «Quelle générosité !», ironise la présidente qui lui demande d'expliquer par quel miracle les mêmes sommes avaient été transférées — à la demande de l'avocate qui ne voulait pas se compromettre — vers le compte d'un «ami exportateur et client». «Mais est-ce que ce n'est pas de la falsification ?» demande la présidente. L'accusé prend alors des chemins détournés pour ne pas avouer qu'il a tout simplement tenté de «sauver les meubles» au moment où la banque était en liquidation.

N. I.

PROCES KHALIFA ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Alliance présidentielle plonge dans le débat

Les représentants des partis de l'Alliance présidentielle, Aït Messaoudene (MSP), Benbrahim (RND) et Aïssi (FLN), invités hier du Forum de la Radio Chaîne III «En toute franchise», ont débattu de la lutte contre la corruption, s'apoyant tout naturellement sur «l'affaire Khalifa» comme l'une de ses manifestations saillantes immédiates. Les commentaires des trois intervenants concernant le procès Khalifa Bank, en cours depuis quatre semaines au tribunal criminel de Blida, se sont confinés dans la teneur du déjà entendu.

Sofiane Aït Ilfils - Alger (Le Soir) - Ceci même si le représentant du mouvement de la société pour la paix, Aït Messaoudene, est à créditer d'une assez appréciable prestation, en ce sens qu'il a été le seul à plaider quasi franchement, appréciant le procès en question, une investigation en profondeur jusqu'à cerner l'ensemble des prolongements de l'affaire. «Il faudra situer l'affaire Khalifa dans son cadre global (...) il ne faut pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt. Jusque-là, on n'est pas encore parvenu à chiffrer définitivement le montant du préjudice causé. Aussi tout notre espoir est que la procédure judiciaire contribue à lever le voile sur les prolongements de cette affaire (...)» Qu'on ne reste pas sur un goût d'inachevé, a-t-il souhaité, avant de conclure que «en fait, c'est toute la vulnérabilité de notre économie qui ressort à travers cette affaire». Aït Messaoudene a, en outre, estimé que «le procès de Khalifa Bank constitue une opportunité pour l'appareil judiciaire d'affirmer son indépendance». Le représentant du Rassemblement national démocratique, Benbrahim, a choisi, lui, de s'armer de la formule la moins engageante en termes d'affirmation politique, se contentant de souligner qu'«il ne veut pas anticiper les résultats du procès» mais que, par ailleurs, son parti «a une grande confiance en la justice». Pour sa part, le représentant du Front de libération nationale, Aïssi, a préféré évoluer autour des considérations plutôt périphériques à l'affaire, comme par exemple souligner que l'ascension du groupe Khalifa s'est effectuée pendant que le pays vivait une tragédie nationale et que l'Etat était occupé à lutter contre le terrorisme. Plutôt analyste que politique, Aïssi a estimé que cette affaire a eu lieu en raison aussi du fait que l'Etat ne disposait pas de instruments fiables de contrôle. Invités à livrer leur appréciation du fait que le juge se limite scrupuleusement à l'arrêt de

renvoi de l'instruction alors que, au fil du déroulement du procès, des révélations sont faites et des noms cités, les trois intervenants ont été extrêmement prudents, ne se risquant point dans les dédales des procédures judiciaires. Le représentant du FLN s'est résumé à dire que «le procès est en cours. Il se déroule en présence de beaucoup d'avocats et de journalistes». Benbrahim, lui, n'a pas émis de commentaire. Aït Messaoudene a, pour sa part, mis en exergue l'opportunité offerte à la justice de démontrer son indépendance.

Cernant la lutte et la prévention de la corruption de manière plus globale, les trois invités de «En toute franchise» se sont joints à évoquer la nécessité de mettre en place des mécanismes idoines, lesquels devront s'accompagner d'un effort de moralisation de la vie publique, et ce en sus d'une implication citoyenne. Mais il se trouve que justement bien des mécanismes déjà existants n'ont pas été actionnés, comme par exemple ceux dont dispose le Parlement. A ce sujet, Aït Messaoudene, reprenant il vrai

Aboudjerra Soltani, a eu la vérité crue : «Le Parlement est grandement interpellé pour prévenir et lutter contre la corruption. Seulement, comme l'a affirmé le président du parti, il n'a pas joué son rôle en la matière.» Commentant le classement établi par Transparency International et où l'Algérie est parmi les pays les très mal notés, le représentant du RND dira : «Je n'ai pas de commentaire à faire. Ces organisations ont toujours eu une position contre notre pays.» Le représentant du MSP a estimé que

«le classement de Transparency se base sur des sondages d'opinion. L'important est qu'il faut bien reconnaître que le fléau est une réalité». De son côté, le représentant du FLN a relevé que «contrairement à l'année dernière, ce classement fait ressortir une progression de l'ordre de 0,5 ; autrement dit, il est noté un effort de progression et non de régression». Enfin, les trois intervenants ont estimé chose positive la réhabilitation de la Cour des comptes.

S. A. I.

Des grenades retrouvées chez le prévenu Chachoua Ahmed

Après avoir entendu le prévenu Sedrati Mohamed, le juge appelle à la barre Chachoua Ahmed, un officier de la police judiciaire à la retraite et très connu à Blida pour son parcours dans la Sûreté. Poursuivi pour les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs, de vol qualifié et d'abus de confiance, le mis en cause fera, de prime abord, savoir à la magistrature qu'il était un ancien moudjahid ayant rejoint le maquis en 1956 et arrêté en 1959 par l'armée française qu'il a condamné à la perpétuité. «Je suis sorti de la prison de Lambèse en 1962», dira fièrement Chachoua à Mme Brahimi qui a préféré que l'accusé lui parle de la tranche de sa vie qui concerne l'époque post-indépendance.

«Mais vous étiez policier à ma connaissance ?» continue la juge à l'interroger en demandant le grade qu'il avait. «Officier de la police judiciaire», rétorquera brièvement le prévenu. A la demande de savoir son lien avec Moumen Khalifa, Chachoua n'hésitera pas à lui faire savoir que sa femme a un lien de parenté avec la mère de celui-ci.

Dependant, le prévenu sera surpris quand la présidente du tribunal lui dira qu'il a été recruté à l'agence d'El Khalifa Bank de Blida parce que le P-dg savait qu'il avait une arme à feu. «Pourquoi vous n'avez pas restitué le pistolet après votre sortie de la poli-

ce ?» «Pour la simple raison que j'avais une autorisation de port d'arme.»

Chachoua Ahmed informe ensuite qu'il était chargé à l'agence El Khalifa Bank de Blida d'assurer la sécurité aux convoyeurs de fonds, tout comme il assumait le rôle de vaguesmestre pour un salaire de quatre millions de centimes. «Mais vous avez bénéficié d'un prêt de 40 millions de centimes ? Vous pouvez nous dire pour quel motif vous avez demandé ce prêt et quels sont les documents fournis à cet effet ?», voudrait savoir la juge. «Je ne m'en souviens pas», argumente le prévenu. La présidente du tribunal lui rappelle qu'il a donné à son fils Abdelhafid la somme de 600 millions de centimes. «D'où aviez-vous eu tout cet argent alors que vous aviez fait un prêt de 40 millions ?», lui assène-t-elle. «Je possède des terres agricoles à Attatba et des plantations de milliers d'arbres fruitiers qui me produisent des rentrées d'argent suffisantes», réplique Ahmed Chachoua. Sans trop s'attarder sur ce sujet, Mme Brahimi le questionne sur l'objet trouvé chez lui suite à la perquisition des gardemars. «Je ne sais pas», répond Chachoua. «Ce n'est pas un pistolet ?» renchérit la juge. «Mais tous les moudjahidines ont des armes qu'ils collectionnent chez eux», riposte-t-il. La magistrature l'apostrophe à ce sujet pour lui rappeler

qu'il était un homme de loi censé savoir qu'il n'avait aucun droit de garder des armes chez lui. A cette réflexion, Ahmed Chachoua a commencé à se défaire de sa veste en vue de lui montrer les traces de balles qu'il a reçues avec pareilles armes. Ce à quoi la juge change de sujet pour lui poser des questions sur l'origine de documents portant des sommes en devises et retrouvés chez lui. «Je ne m'en souviens pas», dira-t-il. La juge revient à la charge et veut savoir d'où sa femme a eu l'argent pour acheter une villa moyennine à l'ambassade du Canada à Ben Aknoun. «Elle a vendu toutes les terres qu'elle possédait», répond le prévenu. «Et votre somptueuse villa avec de beaux meubles sans parler des bijoux trouvés lors des perquisitions qui me poussent à poser des questions sur le véritable besoin d'un prêt de 40 millions de centimes ?», rappelle la juge qui aura pour réponse que tous les travailleurs en ont bénéficié. Il faut savoir que toute la salle s'étonnera lorsque le représentant du ministère public lui rafraîchira la mémoire sur les grenades retrouvées dans sa maison. «Vous avez parlé de pistolet mais vous n'avez pas soufflé mot sur les grenades qui ont été retrouvées chez vous», tonnera le procureur général. Point de réponse pour cette estocade.

M. B.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne chez Belait

Dayeb Belait a reçu, hier, au siège de son ministère, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Alger, M. Andrew Tesoriero, à la demande de ce dernier, a-t-on appris de sources proches du ministère de la Justice. Si rien n'a filtré sur la teneur de cette rencontre, il semble, toutefois, que la question de la présence de Moumen Khalifa à Londres ait été au centre des débats.